

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai lu avec attention la lettre d'information sur la RN164 distribué en juillet 2017.

Je suis satisfaite de la nouvelle solution pour l'échangeur Est proposé dans cette lettre qui consiste à construire l'échangeur au plus près de la zone industrielle du Ridor.

Elle permettra un accès direct à cette zone d'activité économique importante pour la ville et je pense que la zone de la Fourchette et de la Pierre seront moins impactés par le bruit. En effet, le projet initial de mettre l'échangeur dans le champ à la croisé de la rn164 et la rocade rd1 aurait été générateur de bruit (les véhicules qui accélèrent à la sortie du giratoire) et consommateur de terres agricoles.

Un point important est la conservation de la maison de ce jeune couple à la Fourchette. Je suis moi-même jeune propriétaire et je sais que la rénovation d'une maison est un grand projet où on investit beaucoup de temps et d'argent.

A ce propos j'aimerais savoir pourquoi ma propriété est dans la zone DUP alors que les bâtiments juste à coté ne le sont pas ? Quels sont les conséquences du passage de ma propriété sur la zone DUP ? Est-ce définitif ou limité dans le temps ?

Pour la zone ouest du projet, je crains une augmentation du bruit aux abords du centre de rééducation notamment lié au trafic de véhicules lourds (camions, tracteurs...). Ce genre d'établissement a besoin de calme pour le repos de ses patients.

Cette 2x2 voies permettra de sécurisé la circulation car actuellement c'est une zone accidentogène dû à l'absence de tourne-à-gauche avec zébra et du comportement parfois inadapté des conducteurs (freinage brutal, oubli du clignotant...).

Cordialement

M. LE MERCIER